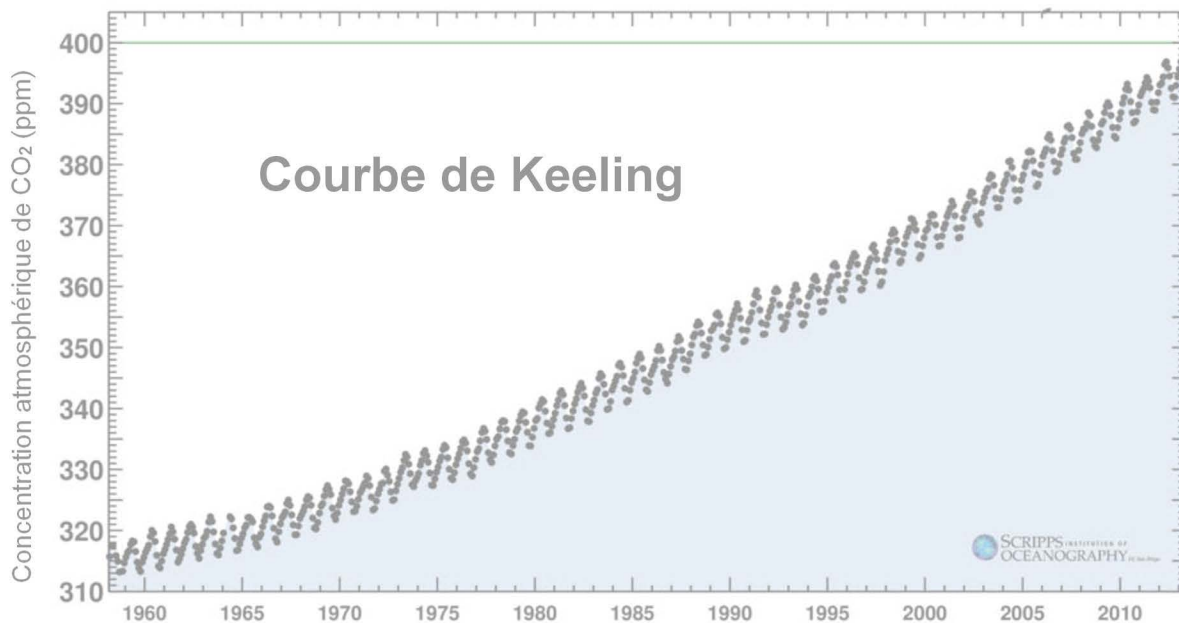


# L'avenir s'assombrit

## Examen des résultats du Plan d'action du gouvernement de l'Ontario contre le changement climatique



Rapport annuel sur les progrès liés  
aux gaz à effet de serre, 2013  
Commissaire à l'environnement de l'Ontario



Commissaire à  
l'environnement  
de l'Ontario

**Juin 2013**

Environmental  
Commissioner  
of Ontario



Commissaire à  
l'environnement  
de l'Ontario

Gord Miller, B.Sc., M.Sc.  
Commissioner

Gord Miller, B.Sc., M.Sc.  
Commissaire

Juin 2013

L'honorable Dave Levac  
Président de l'Assemblée législative de l'Ontario  
Édifice de l'Assemblée législative, salle 180  
Assemblée législative de l'Ontario  
Province de l'Ontario  
Queen's Park

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 58.2 de la *Charte des droits environnementaux de 1993*, je suis fier de déposer à l'Assemblée législative de l'Ontario le *Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre, 2013* pour qu'elle puisse l'étudier. Le rapport de cette année est ma revue indépendante des progrès de l'Ontario en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gord Miller', written in a cursive style.

Gord Miller  
Commissaire à l'environnement de l'Ontario

## Introduction

En vertu de la *Charte des droits environnementaux de 1993 (CDE)*, le commissaire à l'environnement de l'Ontario (CEO) fait rapport tous les ans à l'Assemblée législative de l'Ontario sur les progrès des activités à l'échelle de la province pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Conformément à cette exigence de déclaration, le CEO doit pratiquer un examen de tout rapport annuel sur la réduction des émissions GES ou sur les changements climatiques que le gouvernement de l'Ontario a publié en cours d'année. Le présent document est le rapport annuel de 2013 du CEO, tel que l'exige la *CDE*. Il comprend une brève analyse du *Rapport sur les progrès climatiques 2012, Vision climat* que le gouvernement a publié en novembre 2012. La parution tardive de ce texte n'a pas permis au CEO de l'étudier en profondeur et d'en parler dans son rapport annuel de décembre 2012.

L'étude des progrès que doit mener le CEO dans ce dossier est parsemée d'embûches, compte tenu du contexte où les rapports sont dilués et les dates de tombée, repoussées. De plus, le gouvernement ne produit pas ses propres données sur la réduction des émissions de GES. Il se fie plutôt au *Rapport d'inventaire national (RIN)* d'Environnement Canada qui lui est publié 16 mois après la fin de l'année de déclaration<sup>1</sup>. En ce sens, le CEO a choisi de rendre public son rapport maintenant afin d'offrir à l'Assemblée législative un portrait juste de la situation sur les émissions de GES en Ontario. Le CEO prévoit publier son prochain rapport sur ces progrès au printemps 2014. Il présentera un compte rendu de tous les rapports sur les progrès liés aux changements climatiques publiés cette année.

---

<sup>1</sup> Le *Rapport d'inventaire national* publié en avril 2013 présente les données de 2011.

Le rapport de cette année se fait court pour deux raisons. D'abord, notre dernier rapport de décembre 2012 intitulé *Une question d'engagement* donne un aperçu exhaustif par secteur des projets d'envergure pour réduire les émissions de (GES) que le gouvernement a lancés en 2011-2012. Ensuite, depuis la sortie de ce rapport, très peu d'activités ont eu lieu à l'échelle provinciale dans le dossier de la politique sur les changements climatiques. Par conséquent, le rapport se serait appuyé sur très peu de progrès. Le manque d'activité du gouvernement provincial s'explique peut-être en partie par la prorogation de l'Assemblée législative du mois d'octobre 2012 jusqu'en janvier 2013. Le CEO s'attend pleinement à ce que le gouvernement accorde une attention renouvelée à ce sujet puisqu'il a repris ses activités normales.

## Progrès à ce jour

### *Cibles gouvernementales*

En 2007, le gouvernement provincial a défini trois cibles de réduction des émissions de GES :

- 6 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2014 (environ 166 mégatonnes [Mt])<sup>2</sup>;
- 15 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2020 (environ 150 Mt);
- 80 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2050 (environ 35 Mt).

Par conséquent, ces cibles sont au cœur du cadre provincial législatif sur les changements climatiques. En novembre 2012, le gouvernement a discrètement publié son rapport, *Vision climat*. Il s'agit du quatrième rapport sur les progrès liés aux changements climatiques depuis la publication en août 2007 du rapport *Ontario vert : Plan d'action du gouvernement de l'Ontario contre le changement climatique*.

### *Examen du rapport Vision climat*

Le rapport *Vision climat* fait un survol exhaustif des activités gouvernementales pour réduire les émissions dans tous les domaines de l'économie. Toutefois, il ne donne que très peu de renseignements sur les réductions réellement compilées. Cette information se trouve dans l'annexe technique qui lui présente aussi les mesures mises en œuvre pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques à venir. L'annexe technique précise que les efforts actuels permettront d'atteindre 91 % des réductions nécessaires associées aux objectifs de 2014. En ce qui a trait aux objectifs de 2020, les prévisions sont encore moins encourageantes. En effet,

---

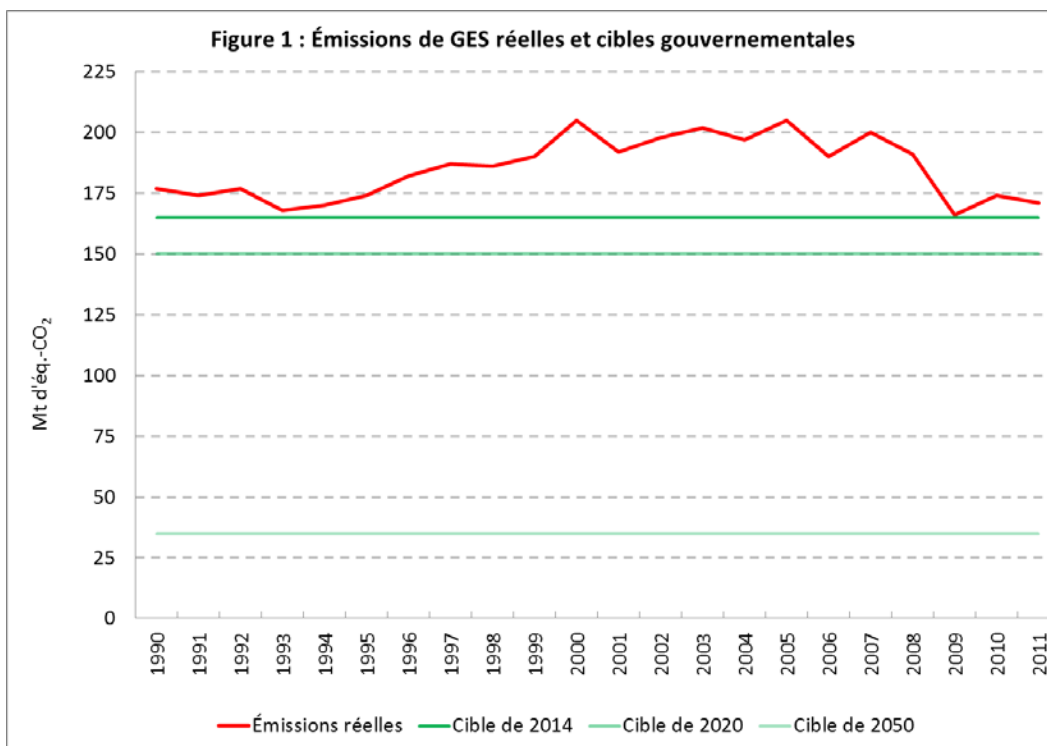
<sup>2</sup> La réduction de 166 MT représente une réduction de 6 % par rapport aux 177 Mt déclarées dans les données les plus récentes sur les émissions de 1990, tirées du *Rapport d'inventaire national, 1990-2011* d'Environnement Canada, et une hausse de 1 Mt par rapport aux dernières données déclarées.

le gouvernement estime que tous les projets (provinciaux et fédéraux) en cours ne permettront d'atteindre que 60 % des réductions nécessaires.

Qui plus est, le rapport *Vision climat* n'arrive pas à cerner une stratégie pour combler l'écart, ni même à faire fléchir les prévisions sur les émissions. Au lieu, en dépit de tous les projets et de toutes les politiques en vigueur, il est prévu que les émissions totales continueront d'augmenter et, d'ici 2030, qu'elles atteindront environ 190 Mt. Bien que le rythme de la croissance soit inférieur à celui qui aurait prévalu en l'absence de politiques, il demeure tout de même en hausse. Ce n'est certainement pas la direction que les émissions doivent prendre.

### *Émissions totales en 2011*

Lorsque la récession mondiale sévissait en 2008-2009, les émissions ontariennes ont chuté considérablement en 2009 pour s'établir à 166 Mt, soit la quantité d'émissions la plus faible depuis 1990. Selon les données les plus récentes, les émissions de l'Ontario des deux dernières années ont rebondi et elles ont atteint 171 Mt en 2011 (voir la figure 1). Cette situation n'a rien de surprenant, étant donné que l'économie a elle aussi connu une croissance modeste au cours de la même période, calculée en fonction du produit intérieur brut (PID) en hausse. À l'instar des tendances mondiales, la croissance du PIB réel de l'Ontario a chuté de 3,2 % en 2009. Depuis, sa tendance se maintient à la hausse, et il a gagné 3 % en 2010 et 2,1 % en 2011.



Source : Environnement Canada, *Rapport d'inventaire national : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada de 1990 à 2011*, 2013. Les cibles sont tirées du rapport *Ontario vert : Plan d'action du gouvernement de l'Ontario contre le changement climatique*, août 2007.

En Ontario, l'intensification de la production manufacturière et des exportations internationales dans les secteurs de l'automobile, des équipements et des métaux ont favorisé la progression de l'économie. On prévoit que l'économie continuera de croître de façon modérée au cours des trois prochaines années (1,9 % en 2013, 2,3 % en 2014 et 2,4 % en 2015). Si l'on en croit le lien actuel entre la croissance économique et les émissions de GES, alors la croissance de l'économie produira forcément davantage d'émissions dans le futur. Toutefois, le taux de croissance des émissions sera vraisemblablement inférieur au fur et à mesure que l'on décarbonisera l'économie. Au cours des cinq dernières années, on a brisé le lien entre la croissance économique et les émissions de GES. Par conséquent, les émissions de GES de l'Ontario par dollars du PIB ont chuté. En effet, elles sont passées de 0,334 Mt/milliard de dollars du PIB en 2007 à 0,283 Mt/milliard de dollars du PIB en 2011.

### *Remarques sur les données*

Il est important de souligner que le rapport s'appuie sur les données les plus récentes selon les calculs d'Environnement Canada. Lorsque ce dernier calcule les données, il ajuste les émissions totales annuelles en fonction des mises à jour et des améliorations apportées à la méthodologie de l'inventaire. Par exemple, selon le *RIN* de 2013, les émissions totales de 2010 confirmées pour l'Ontario se chiffraient désormais à 174 Mt, soit 3 Mt de plus que celles du *RIN* de 2012. Le CEO convient que ces corrections sont importantes pour éviter de créer la confusion entre un changement méthodologique et un réel changement dans les émissions de GES (à la hausse ou à la baisse)<sup>3</sup>. Néanmoins, il est difficile pour le lecteur d'évaluer l'incidence réelle du gouvernement sur les émissions de GES.

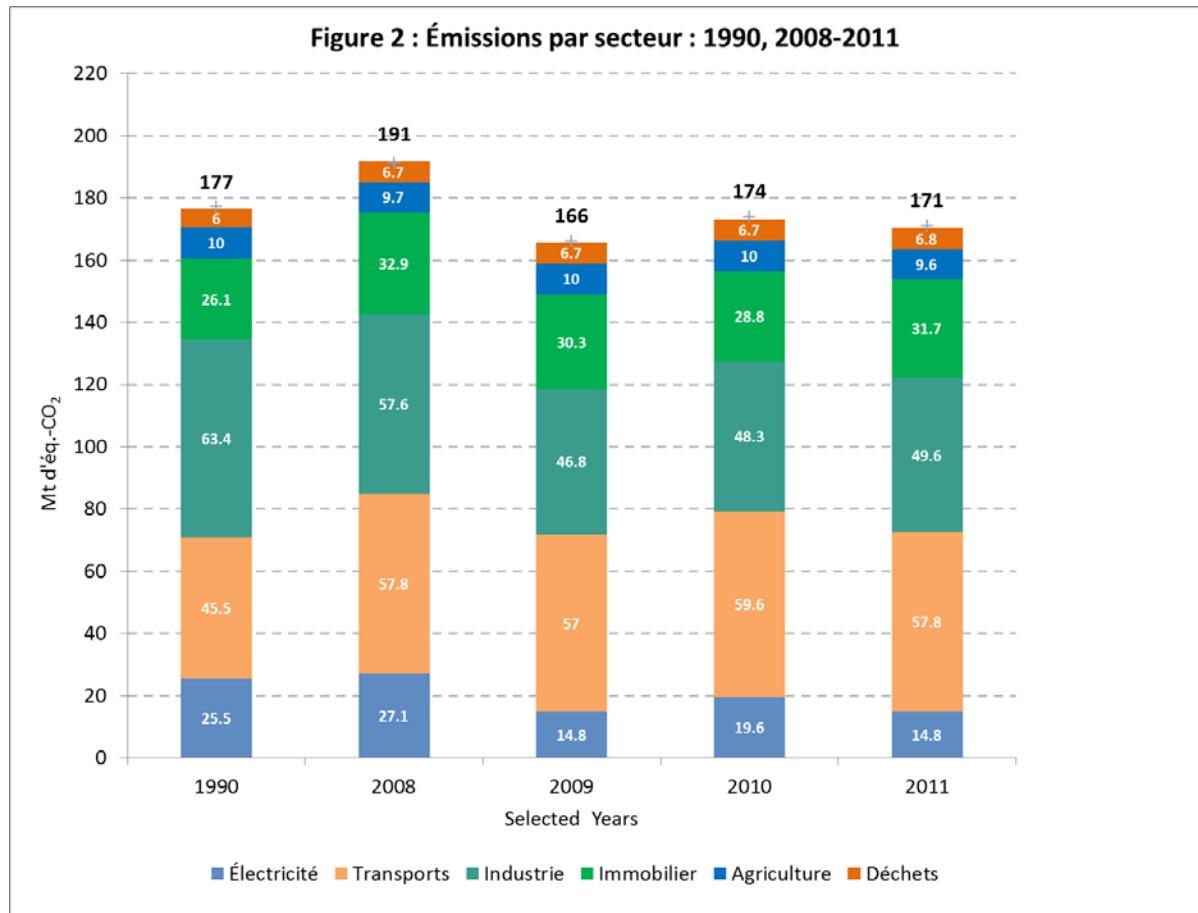
---

<sup>3</sup> Environnement Canada, *National Inventory Report 1990-2011, Greenhouse Gas Sources and Sinks in Canada*, « The Canadian Government's Submission to the UN Framework Convention on Climate Change », partie 1, 2013, p. 211.



## Émissions par secteur

Les émissions de gaz à effet de serre sont déclarées en fonction des secteurs. La figure 2 présente une répartition des émissions pour les six secteurs suivants : les transports, l'industrie, l'immobilier, l'électricité, l'agriculture et les déchets.



Source : Environnement Canada, *Rapport d'inventaire national : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada de 1990 à 2011*, 2013.

### Transports – 58 Mt

Du haut de ses 58 Mt, le secteur des transports continue d'être responsable de la quantité d'émissions de GES la plus importante en Ontario. De ce chiffre, plus de 45 Mt sont attribuables aux transports routiers. De toute évidence, les véhicules de tourisme demeurent les plus grands émetteurs d'émissions de GES du secteur des transports routiers, et ce, malgré les dernières mesures réglementaires fédérales qui visaient à réduire les émissions de GES des véhicules légers. La première loi définissait des normes sur les émissions de GES pour les modèles 2011 à 2016 des

véhicules utilitaires légers (p. ex., voitures, fourgonnettes et camionnettes). En décembre 2012, le gouvernement fédéral a proposé des normes pour réduire davantage les émissions des véhicules des années 2017 à 2025.

Selon les prévisions du gouvernement fédéral, le rendement énergétique moyen des nouveaux véhicules de tourisme augmentera de 57 % en fonction des lois. Ces améliorations sur le plan énergétique diminueront les émissions totales de GES par comparaison aux prévisions associées au *statu quo*. Cependant, puisque les nouvelles lois ne sont entrées en vigueur qu'en 2011, et que le parc automobile se renouvelle tous les 10 ou 15 ans, les retombées de ces lois ne seront perceptibles que graduellement, soit au cours de la prochaine décennie, dans les émissions totales ontariennes associées aux véhicules de tourisme, à la condition que la taille de la flotte ne connaisse pas une croissance considérable.

Le transport de marchandises représente un segment croissant des émissions de GES associées à ce secteur. Afin de contrecarrer cette tendance, le gouvernement fédéral a rédigé une nouvelle loi en février 2013 qui définit les normes sur les émissions de GES pour les nouveaux modèles (2014 à 2018) des véhicules lourds. À l'instar des voitures de tourisme, les retombées de cette loi associées à la réduction des émissions ne pourront être constatées que dans de nombreuses années et elles seront tributaires de la taille de la flotte.

Outre les mesures sur le rendement énergétique que le gouvernement fédéral a mises sur pied, l'amélioration des options de transport en commun est essentielle pour diminuer les émissions des véhicules de tourisme. Elle incitera les utilisateurs à délaisser leur automobile au profit du transport en commun. En raison des graves problèmes d'embouteillage, on se soucie beaucoup depuis les dernières années du besoin d'agir pour concevoir un meilleur réseau de transport en commun, particulièrement dans la région du Grand Toronto et dans la région de Hamilton. Les contraintes liées au financement font obstacles aux progrès dans ce dossier.

Au moment de rédiger le présent rapport, différents organismes, notamment la chambre de commerce de Toronto (Toronto Region Board of Trade) et CivicAction<sup>4</sup>, consacraient énormément de temps et d'énergie à évaluer nombre de solutions de financement.

De plus, Metrolinx s'est lancé dans un processus de consultation pour élaborer sa stratégie d'investissement. La publication de ce document est prévue pour le mois de juin 2013 et il devrait proposer des « mécanismes pour générer des recettes que la province ou les municipalités peuvent utiliser » pour mettre en œuvre le plan régional de transport de Metrolinx. On a beaucoup insisté sur le besoin de faire preuve d'audace à ce chapitre et le CEO abonde en ce sens. Il faudra prendre des décisions difficiles, car le *statu quo* n'est plus une option.

### **Industrie – 49,6 Mt**

Comme le montre la figure 2, après une chute étroitement liée à la récession des émissions industrielles de GES de près de 11 Mt entre 2008 et 2009, elles ont grimpé de 3 Mt en 2011. Malgré ces fluctuations, le secteur industriel demeure le deuxième producteur d'émissions de GES en importance dans la province. Par conséquent, il est extrêmement important que le gouvernement adopte une politique sur la réduction des émissions et qu'il lance un programme en ce sens pour aider le secteur.

En janvier 2013, le ministère de l'Environnement a affiché une proposition de politique sur le Registre environnemental pour connaître l'avis des intervenants sur un document de travail. Ce dernier proposait à la fois une stratégie de réduction des émissions de GES pour le secteur industriel et une cible de réduction de 5 % sur 5 ans. Ce document s'ajoute à deux autres documents de travail précédents (affiché en décembre 2008 et en mai 2009 comme des avis de

---

<sup>4</sup> Section 32.1, *Loi de 2006 sur Metrolinx*.

proposition sur le Registre) axés sur la création d'un système de plafonnement et d'échange pour l'Ontario.

### **Immobilier – 31,7 Mt**

Les immeubles représentent la troisième source d'émissions de GES en importance et ils se classent derrière les transports et l'industrie. En 2010, l'Ontario a ajouté 60 433 unités d'habitation à son parc immobilier et, en 2011, 67 821 unités supplémentaires. Malgré la croissance du nombre d'unités d'habitation que l'on estime environ à 62 000 unités par année de 2009 à 2011, les émissions du secteur sont demeurées relativement stables. Les améliorations que la révision du Code du bâtiment de 2006 (CBO) a apportées en matière d'efficacité ont sans l'ombre d'un doute permis de stabiliser les émissions liées à l'utilisation du gaz naturel pour chauffer les locaux et l'eau en dépit du nombre croissant d'unités d'habitation.

Le CEO a déjà souligné que le micro-programme ontarien de tarifs de rachat garantis n'a pas donné les résultats escomptés et il fait en réalité obstacle à la réduction des émissions de GES dans le secteur immobilier. Le programme propose des mesures incitatives pour produire de l'électricité grâce aux panneaux solaires photovoltaïques (PV) au détriment des systèmes solaires thermiques qui serviraient à chauffer l'eau. Puisque la grande majorité des immeubles en Ontario utilise le gaz naturel pour chauffer l'eau, on rate des occasions de diminuer les émissions. Le CEO a recommandé que le gouvernement corrige le tir et qu'il modifie le tarif associé aux panneaux solaires photovoltaïques pour éviter de faire concurrence aux avantages financiers associés à la réduction des émissions de GES grâce à l'installation de systèmes solaires thermiques.

En novembre 2012, on a modifié le CBO pour placer de façon explicite la réduction des émissions de GES parmi les objectifs du CBO. Ainsi, le CBO est

devenu l'un des codes sur la construction et les immeubles les plus avant-gardistes en Amérique du Nord. Le CEO applaudit cette refonte et, compte tenu du lien direct susmentionné entre la consommation de gaz naturel et les émissions de GES, il réitère sa position : il faut réviser le CBO plus fréquemment qu'à tous les cinq ans. Une période de révision plus courte que celle-ci permettrait de veiller à ce que les améliorations technologiques dans le secteur immobilier, notamment pour l'assemblage, le chauffage, la ventilation et la climatisation et l'énergie renouvelable, puissent être incluses dans le CBO pour accélérer l'adoption des améliorations énergétiques et réduire les émissions de GES.

### **Électricité – 14,8 Mt**

La figure 2 montre que le secteur de l'électricité en Ontario poursuit sa décarbonisation. Les émissions associées à la production d'électricité ont chuté de près de 20 Mt en 2010 pour atteindre un peu moins de 15 Mt en 2011. Cependant, ces quantités (tirées du *RIN* de 2013 d'Environnement Canada) ne représentent pas toutes les émissions de la province en lien avec la production d'électricité. Le CEO a déjà dit que les émissions du secteur de l'électricité, telles qu'elles sont déclarées dans le *RIN*, ne comprennent que celles des centrales de production d'électricité et excluent celles que relâchent les centrales sans vocation de service public (les industries) qui fonctionnent principalement au gaz naturel. Au lieu, les tableaux du *RIN* présentent ces émissions dans le secteur industriel visé.

Selon les données récentes du Centre canadien de données et d'analyse de la consommation finale d'énergie dans l'industrie, il semblerait que le *RIN* sous-estime les émissions totales de GES liées à la production d'électricité en Ontario d'au moins 700 Kt (ou 0,7 Mt). Il se peut que cette quantité soit en réalité supérieure, puisque le Centre précise que les données ne tiennent compte que des centrales de plus de 500 kW.

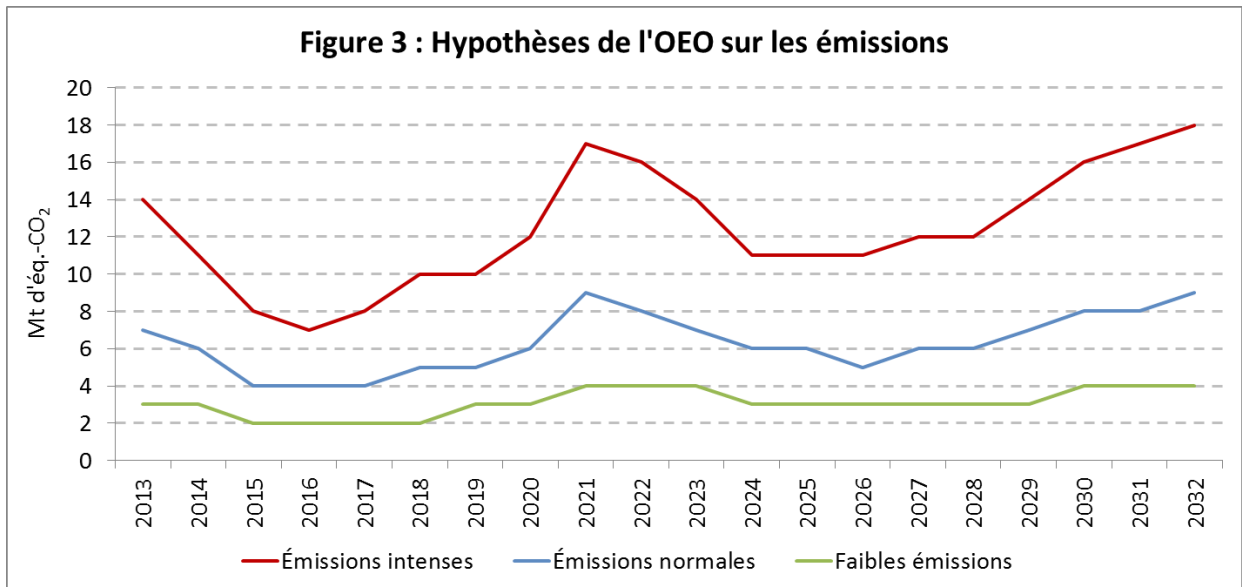
Les centrales sans vocation de service public en Ontario produisent la majorité de leur électricité à des moments où elle n'est pas requise. Il s'agit d'un fait dérangeant. Les ententes sur l'achat d'énergie de bon nombre de ces centrales permettent aux producteurs de vendre l'électricité au réseau, et ce, à leur entière discrétion. Par conséquent, en période de surplus dans la production de base, les centrales alimentées au gaz naturel sans vocation de service public produisent souvent inutilement environ 1 000 MW d'électricité et toutes les émissions connexes.

Par le passé, les *RIN* ne présentaient pas les émissions de GES liées à l'électricité en fonction du type d'énergie. Le CEO se réjouit de voir que le rapport de cette année donne ces renseignements. Entre 2010 et 2011, les émissions associées à l'utilisation du charbon ont chuté de près de deux tiers (elles sont passées de 12,1 Mt à 4,1 Mt). L'annonce récente voulant que l'Ontario cesse de brûler du charbon dans deux de ses grandes centrales électriques de ce type, à Nanticoke et à Lambton, d'ici la fin du mois de décembre 2013 (une année plus tôt que prévu) signifie que seule une petite centrale au charbon à Thunder Bay demeurera exploitée. Elle devrait cesser ses activités d'ici la fin de 2014.

L'élimination graduelle de la production d'électricité grâce au charbon permet au secteur de l'électricité de prendre la bonne voie et d'atteindre la réduction des émissions prévue à court terme dans le Plan énergétique à long terme de l'Ontario (PÉLT). Toutefois, les données du *RIN* les plus récentes montrent que les émissions des entreprises publiques qui produisent de l'électricité au moyen du gaz naturel se sont accrues de près de 44 % (elles sont passées de 7,4 Mt à 10,6 Mt) entre 2010 et 2011. Selon l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), le gaz naturel sera désormais une ressource incontournable dans la production d'électricité et il jouera un rôle majeur dans le maintien de l'équilibre entre l'offre

et la demande, particulièrement pendant la remise en état des centrales nucléaires prévue en 2020-2021.

L'OEO a publié cette année trois hypothèses différentes sur l'incidence que le gaz naturel aura sur le profil ontarien des émissions de GES associées à la production d'électricité et le rôle qu'il jouera vraisemblablement (voir la figure ci-dessous). Les prévisions de la figure 3 montrent que les émissions de GES en 2030 pourraient être très faibles (4 Mt) ou très intenses (16 Mt). Tout dépendra de la quantité d'électricité produite au moyen du gaz naturel.



Source : Office de l'électricité de l'Ontario, *CO<sub>2</sub> Emissions from Electricity Generation in Ontario, Revision 1*, le 14 février 2013.

Par comparaison, le PÉLT que le ministère de l'Énergie (MEN) a conçu en 2010 prévoyait que les émissions de GES du secteur de l'électricité se situeraient plutôt dans la tranche inférieure de cette fourchette, soit environ 5 Mt d'ici 2030.

Les données de l'OEO sont plus récentes de trois ans que celles du PÉLT, ce qui explique les grands écarts que l'OEO a relevés. Dans ce contexte, le CEO se réjouit de savoir que le MEN songe à mettre le PÉLT à jour. Ainsi, l'écart serait moins grand. Néanmoins, le gouvernement doit faire tout ce qu'il peut pour veiller

à ce que la restructuration imminente du secteur de l'électricité soit exécutée de manière à éviter l'utilisation accrue du gaz naturel et les pires prévisions de l'OEO sur les émissions. Ces résultats seront largement tributaires de la durée et de l'étendue des remises en état des centrales nucléaires ontariennes.

Quoi qu'il en soit, la situation plaide vigoureusement en faveur d'une part d'un meilleur parallèle et d'une meilleure planification entre l'OEO et le MEN et d'autre part d'une coordination étroite entre la planification du réseau d'électricité et la conception et le déploiement d'un plan exhaustif et révisé de réduction des émissions de GES. L'annonce récente voulant que le gouvernement mette à jour son PÉLT est une occasion en or pour bien coordonner et aligner la planification de l'énergie et les mesures d'atténuation des changements climatiques.

### **Agriculture – 9,6 Mt**

À l'instar des autres années, les émissions du secteur agricole demeurent relativement stables, quoiqu'elles ont légèrement chuté pour atteindre 9,6 Mt. Le CEO précise dans son *Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre, 2012* que la méthode actuelle du gouvernement fondée sur la participation volontaire ne suffira vraisemblablement pas à provoquer les changements nécessaires qui permettront de réduire les émissions de ce secteur.

### **Déchets – 6,8 Mt**

Les émissions du secteur des déchets sont demeurées relativement stables au cours des 20 dernières années. Elles n'ont augmenté que de 0,8 Mt entre 1990 et 2011. Néanmoins, près de 90 % des émissions du secteur des déchets sont étroitement liées aux émanations de méthane des sites d'enfouissement. Selon le CEO, cette situation demeure très préoccupante. Le CEO a soulevé un point dans son *Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre, 2012*. Étant donné qu'on se questionne sur l'exactitude des taux estimés de captation du méthane et sur les



conséquences d'un potentiel élevé de réchauffement planétaire pour le méthane, le CEO se demande si les sites d'enfouissement n'émettent pas en réalité deux fois plus d'émissions que ce qui est déclaré. À la lumière de ces préoccupations, le CEO passe actuellement en revue les données sur les émissions de 31 sites d'enfouissement assujettis aux exigences de déclaration décrites dans le Règlement de l'Ontario n° 347 (*General Waste Management*, en anglais seulement, pris en application de la *Loi sur la protection de l'environnement*). Le CEO fera l'état des lieux dans son prochain rapport.

## Commentaires du CEO

Au fil des années, on a manqué d'audace au chapitre de la politique d'atténuation des changements climatiques en Ontario. Compte tenu de la nouvelle situation, le CEO se réjouit de voir qu'on fait des efforts pour inciter les intervenants du secteur industriel à prendre part à l'élaboration d'un programme de réduction des émissions et que le MEO publie un document de travail sur l'élaboration d'une stratégie de réduction des émissions de GES dans le secteur industriel. Cependant, la cible de réduction que l'on propose dans cette stratégie n'est que de 5 % sur 5 ans, ce qui ne fait que 2,5 Mt au bout du compte. Il ne s'agit que d'une petite contribution par rapport à la réduction de 21 Mt d'émissions de GES dont on aura besoin pour atteindre la cible de 2020. Il ne reste que moins de 7 ans pour cumuler 150 Mt. Le CEO croit qu'il faut déployer des efforts de grande envergure pour diminuer la croissance des émissions du secteur industriel. Comme le CEO le dit souvent, cet effort doit comprendre un mécanisme de marché qui fixerait un prix clair et transparent sur les émissions de carbone pour favoriser la transition vers une économie aux faibles émissions de carbone.

Tel qu'il a été mentionné et selon le gouvernement, la croissance des émissions ralentit, mais on prévoit quand même leur intensification : elles atteindront 190 Mt d'ici 2030. Cette situation sera attribuable en partie à l'utilisation accrue du gaz naturel pour produire de l'électricité pendant que l'on remet en état les centrales nucléaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une solution complète dans ce cas particulier, le CEO encourage le MEN à travailler avec le MEO pour évaluer la capacité des signaux de prix, de la réponse à la demande, du stockage de l'énergie et des systèmes de cogénération à transformer le secteur de l'électricité pour qu'il ne repose plus sur les centrales de pointe aux grandes émissions de carbone et à

estimer leur apport dans l'atteinte des cibles ontariennes sur la réduction des émissions de GES.

La croissance soutenue et prévue des émissions de GES en Ontario est difficile à faire cadrer dans l'objectif du gouvernement visant à réduire les émissions de GES à 150 Mt d'ici 2020 et à 35 Mt d'ici 2050. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour combler cet écart. L'occasion de freiner la concentration de particules dans l'atmosphère à 450 parties par million à l'échelle mondiale et de limiter l'élévation des températures mondiales à 2 °C – et pas un degré de plus – nous glisse lentement entre les doigts. L'Ontario doit prendre les devants. Plus particulièrement, notre province a largement décarbonisé notre secteur de l'électricité. Par conséquent, nous disposons d'une excellente source d'électricité aux faibles émissions de carbone pour réduire les émissions d'autres secteurs, notamment celui des transports.



Commissaire à  
l'environnement  
de l'Ontario

1075, rue Bay, bureau 605  
Toronto (Ontario) M5S 2B1  
Tél. : 416-325-3377  
Télec. : 416-325-3370  
1.800.701.6454

ISSN 1920-776X (imprimé)  
ISSN 1920-7786 (en ligne)

Available in English